

FORMATION MEMBRES DU CSE / DE LA CSSCT (PLUS DE 300 SALARIES) MISSIONS SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL INTER ENTREPRISE

CODE P114 bis

Personne chargée de la formation dans l'entreprise

Les moyens d'encadrement sont assurés par le responsable pédagogique du secteur et par le formateur

Nom du formateur : A définir

Programme	<ul style="list-style-type: none"> • Les aspects juridiques et réglementaires (ordonnances loi travail, loi santé 2021) • Rôle, missions et fonctionnement du CSE/ de la CSSCT • Analyse a priori des risques (évaluation des risques professionnels, visite trimestrielle) • Document unique, plan de prévention, protocole de sécurité • Analyse a posteriori des risques (compte rendu des faits, méthode de l'arbre des causes) • Recherche de solutions, hiérarchisation des moyens de prévention, plan d'actions du CSE / de la CSSCT • Les Risques Psychosociaux 		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la démarche globale de prévention des risques dans l'entreprise • Mener des activités de promotion de la prévention des risques professionnels • Assurer des activités de veille • Connaître et exercer les missions du CSE / de la CSSCT 		
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir lire et écrire la langue française 		
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • QCM • Mises en situation • Etude de cas 	Sanction de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Clé USB
Lieu	<ul style="list-style-type: none"> • Dans nos salles 	Durée	<ul style="list-style-type: none"> • 5 jours soit 35 heures
Horaires	<ul style="list-style-type: none"> • A définir 	Coûts	<ul style="list-style-type: none"> • 990 euros nets de TVA par participant. Tous frais inclus (sauf les déjeuners).
Date(s)		Nbre de participants	<ul style="list-style-type: none"> • 15 personnes maximum
Moyens techniques et pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Salle équipée de chaises et tables permettant la projection de supports informatiques (écran ou mur blanc) • Ordinateur et vidéoprojecteur • Un tableau • Organisme agréé pour dispenser la formation aux membres du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail par l'arrêté préfectoral n° 2019/DIRECCTE/Pôle Travail/05 		

V2.3/10/2021